



VIVRE EN VILLE
la voie des collectivités viables

RUES ÉTROITES ET RUES PARTAGÉES RÉFÉRENCE DE CONCEPTION POUR LES COLLECTIVITÉS QUÉBÉCOISES

FICHE SYNTHÈSE

OUTILLER LES PROFESSIONNELS ET LES DÉCIDEURS QUÉBÉCOIS

Idée phare Documenter, expérimenter et diffuser les meilleures pratiques d'amélioration de la sécurité routière par l'aménagement de rues étroites et de rues partagées

Un projet en trois volets

- A. **Documenter** les cadres d'intervention québécois, les avantages liés à la conception, les obstacles fréquemment rencontrés, les processus et les solutions adoptés pour y faire face ainsi que les pratiques locales et internationales innovantes et inspirantes en matière d'aménagement de rues étroites et de rues partagées.
- B. **Expérimenter** en direct ces cadres, obstacles, processus et solutions par la participation active à la planification et à la mise en œuvre de six nouveaux aménagements améliorant la sécurité routière en facilitant le dialogue entre les différents acteurs mobilisés.
- C. **Diffuser** ces avantages et ces pratiques auprès de publics non spécialisés, et offrir aux professionnels et aux décideurs des ressources pratiques et des réponses concrètes aux préoccupations du public face à l'aménagement de rues étroites et de rues partagées.



Source : Vivre en Ville

Des activités et des livrables pour chaque volet

- A. Analyse et synthèse de recherches techniques, de pratiques inspirantes, de processus décisionnels, de méthodes de gestion de projet et d'entrevues avec des professionnels associés à des démarches innovantes de conception et d'aménagement de rues au Québec ou ailleurs.
- B. Participation au processus de conception, de l'amont du projet à l'adoption du concept amélioré, pour faciliter la compréhension des enjeux, la définition des objectifs et la recherche de solutions en coordonnant les démarches des décideurs, des planificateurs et des ressources techniques.
- C. Publication d'un guide de référence, d'étude de cas inspirants au Québec ou ailleurs et d'articles de vulgarisation, diffusion des résultats du projet et des accompagnements dans des forums spécialisés et mise en place d'une offre de formation sur les aménagements à échelle humaine.

Des activités d'accompagnement diversifiées

La démarche proposée, inscrite dans le volet B (**Expérimenter**), vise à accompagner la municipalité :

- de façon générale, en contribuant à la concertation et à l'émulation des professionnels et des décideurs associés à la mise en œuvre de projets de rues étroites et de rues partagées;
- de façon particulière, en documentant et en diffusant les résultats des expérimentations ainsi que les processus et les solutions ayant rendu possible l'adoption de pratiques innovantes.

La nature des activités d'accompagnement sera précisée par les deux parties :

- selon les besoins propres de la municipalité, dans l'optique de renforcer les capacités de son équipe en matière d'aménagement de rues étroites et de rues partagées;
- dans le respect de la mission de Vivre en Ville. La direction se garde le droit de refuser un mandat si ses fondements sont contraires aux orientations de l'organisation.

Les activités d'accompagnement peuvent notamment concerner :

- l'évaluation et la bonification des documents de planification de la municipalité à l'aide des principes d'aménagement de rues étroites et de rues partagées;
- la coordination des intervenants publics et privés associés à la planification et à la mise en œuvre de projets d'aménagement de rues étroites et de rues partagées;
- l'exploration des possibilités et des écueils, l'élaboration de scénarios, la participation à des ateliers de travail, etc.;
- l'exploration des modèles de financement possibles et des modalités de mise en œuvre.

L'identification des stratégies exclut l'élaboration d'études techniques, qui requièrent des mandats complémentaires.

Des modalités d'accompagnement à définir

L'accompagnement de la municipalité par Vivre en Ville requiert la signature par les deux parties d'une entente faisant suite à la présente offre d'accompagnement. Cette entente définira la contribution financière demandée à la municipalité (aucune taxe applicable), le calendrier des rencontres, la nature, la quantité et l'échéancier de réalisation des livrables ainsi que la visibilité offerte à la municipalité dans le cadre du projet. Cet accompagnement devra se terminer au plus tard le 31 décembre 2019.

info@vivreenville.org | www.vivreenville.org | twitter.com/vivreenville | facebook.com/vivreenville

■ QUÉBEC

CENTRE CULTURE ET ENVIRONNEMENT
FRÉDÉRIC BACK
870, avenue De Salaberry, bureau 311
Québec (Québec) G1R 2T9
T. 418.522.0011

■ MONTRÉAL

MAISON DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
50, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 480
Montréal (Québec) H2X 3V4
T. 514.394.1125

■ GATINEAU

200, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) J8Y 3W9
T. 819.205.2053